




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-583**

**Séance publique du**

**17 décembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1146012-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION DE TROIS MAQUETTES DE LOUIS GAUTIER (1855-1947) RELATIVES AU DÉCOR DE LA SALLE DES ÉTATS DE PROVENCE DANS L'HÔTEL DE VILLE**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2018

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ACQUISITION DE TROIS MAQUETTES DE LOUIS GAUTIER (1855-1947)  
RELATIVES AU DÉCOR DE LA SALLE DES ÉTATS DE PROVENCE DANS L'HÔTEL DE  
VILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville enrichit régulièrement ses collections publiques d'œuvres ayant un intérêt pour l'histoire de l'art et l'histoire de la ville. Dans cette perspective, il vous est proposé, aujourd'hui, d'acquérir trois maquettes du peintre aixois Louis Gautier, relatives au décor de la salle des États de Provence.

Louis Gautier naît le 10 octobre 1855 à Aix-en-Provence de parents commerçants. Il fait ses études à Avignon et Aix. Il est élève de l'École de dessin d'Aix et reçoit le prix Granet en 1880 pour poursuivre ses études artistiques à l'École des beaux-arts de Paris où il entre dans la classe d'Alexandre Cabanel (1823-1889).

De retour à Aix, il se consacre à la peinture. Son œuvre naturaliste regroupe un très grand nombre de peintures représentant des paysages et des natures mortes. En 1894, il fait partie des créateurs de l'Association des Amis des Arts qui installe sa galerie avenue Victor Hugo puis rapidement sur le Cours Mirabeau où elle est encore aujourd'hui.

En avril 1913, il entre à l'académie des Sciences Arts et Belles Lettres d'Aix où il occupe le fauteuil de Louis de Bresc, collectionneur et historien d'art.

Il poursuit sa carrière à Aix où il réside près de l'hôpital dans la villa Acantha ancienne bastide du 18e siècle qu'il agrandit à l'ouest pour faire un nouvel atelier, il décède en décembre 1947.

Le mur de la villa Acantha, située 9 avenue Pasteur, porte une plaque commémorative à son nom.

Chacune de ces maquettes mesure 28 x 54.5 cm, elles constituent les projets qui ont, sans doute, été présentés aux élus pour approbation entre 1901 et 1905 dates auxquelles sont réalisés les tableaux de la salle du conseil municipal.

Elles représentent des allégories de la Provence sous divers aspects, la quatrième allégorie dont la maquette n'est pas proposée représente La Provence maritime – Nice.

Les maquettes proposées sont :

1. la Provence aixoise – Sainte Victoire,
2. la Provence rhodanienne – Tarascon,
3. la Provence alpestre – Forcalquier,

Le prix demandé pour ces trois œuvres est de 6 000 euros.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la ville se porte acquéreuse des trois maquettes de Louis Gautier ci-dessus désignées,
- **AFFECTER** ces trois œuvres aux collections publiques de la ville d'Aix et plus particulièrement au musée du Vieil Aix,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 6 000 euros sera imputée sur le budget de la ville, exercice 2019, Direction des Musées, section investissement, sur la ligne budgétaire 1006/324-2161-903 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2018-583 - ACQUISITION DE TROIS MAQUETTES DE LOUIS GAUTIER (1855-1947)  
RELATIVES AU DÉCOR DE LA SALLE DES ÉTATS DE PROVENCE DANS L'HÔTEL DE  
VILLE-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»